



Figure 1 : SSRU pour les pêcheries nouvelles et exploratoires. Les limites de ces unités sont données au tableau 6. Les limites des ZEE de l'Australie, la France et l'Afrique du Sud sont indiquées pour clarifier les notifications de pêcheries nouvelles et exploratoires des eaux adjacentes à ces zones. Ligne en tirets – délimitation de *Dissostichus eleginoides* et de *Dissostichus mawsoni*; parties noircies – surfaces de fond marin entre 500 et 1 800 m.